

Réunion : Dix-huitième réunion du Comité de Liaison Environnementale avec la
Communauté
Date : Le 15 janvier 2004
Heure : 19 h 15
Lieu : Centre de loisirs de Belledune (Belledune Recreation Centre)

ORDRE DU JOUR

1. Rappel à l'ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2003
4. Correspondance
5. Affaires courantes
 - Bulletin no 2 du CLEC – Avancement
 - Programme fondamental d'observation des eaux souterraines
6. Affaires nouvelles
 - Nouveau membre du CLEC
 - Rapport : Évaluation sommaire des risques des émissions de cheminée de RSI, avril 2000
7. Ajouts à l'ordre du jour
8. Prochaine réunion
 - Le 12 février 2004, à 19 h 15, au Centre de loisirs de Belledune
9. Fin de la réunion

COMITÉ DE LIAISON ENVIRONNEMENTALE AVEC LA COMMUNAUTÉ LE 15 JANVIER 2004, PROCÈS-VERBAL

Participants à la réunion :

- Joe Noël, maire, Village de Belledune
- Mark Roherty, citoyen local
- Paul-Émile Roy, co-président représentant la communauté et citoyen local
- Cléo Haché, citoyenne locale
- Bernie Lawlor, secteur de l'Agriculture et citoyen local
- James McDonnell, citoyen local et membre de Belledune Regional Environment Association,
- June Boulay, citoyenne locale et infirmière agréée
- Fred Albert, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
- Carey Letts, Bennett Environmental Inc., co-président
- David Brader, Bennett Environmental Inc.

Absences motivées:

- James Carrier, Belledune Regional Environment Association
- Réjean Roy, Bassins Versants Baie des Chaleurs
- Paul Deveau, Noranda
- Danny Ponn, vice-président et chef de l'exploitation, Bennett Environmental Inc.

1. Introduction

- La réunion a été ouverte à 19 h 15 sous la présidence de Carey Letts.

2. **Ordre du jour**

- L'ordre du jour de la réunion a été distribué. L'ordre du jour de la réunion a ensuite été adopté.

3. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2003**

- Le procès-verbal a été distribué par voie électronique avant la réunion aux membres dotés d'un service de courrier électronique et a été transmis par télécopieur aux autres. Des exemplaires supplémentaires étaient disponibles lors de la réunion pour examen.
- Le procès-verbal a été adopté.

4. **Correspondance**

- Aucun courriel n'a été reçu à l'adresse du CLEC, si ce n'est de Développement durable de Bathurst qui a vérifié la présence d'une réponse à son intention. Le courriel a été envoyé le 15 décembre 2003 et l'organisme a sans doute reçu la trousse d'information peu de temps après. Une confirmation a été demandée par courriel.
- Le 11 décembre 2003, Développement durable de Bathurst a communiqué son mémoire de Consultation publique à plusieurs personnes et organismes, notamment à Bennett (on ignore si une copie a été envoyée au CLEC). F. Albert remettra un exemplaire de la Demande d'autorisation d'exploitation au bureau de DDB aux fins de discussion.

5. **Affaires courantes**

Bulletin no 2 du CLEC – Avancement

- Il a été décidé que le premier projet de texte du bulletin n'était pas facile à comprendre; des exemples de comparaisons d'émissions ont donc fait l'objet de discussion et ont été acceptés. Un autre projet de texte sera distribué vers le 23 janvier 2004.

Rapport fondamental d'observation des eaux souterraines – Examen

- Brève discussion du rapport; les principales constatations ont été les suivantes :
 - À l'exception de MW1, les concentrations de BTEX/TPH modifiées dans tous les échantillons d'eaux souterraines analysés étaient inférieures aux limites de détection. MW1-D a enregistré des concentrations à l'état de trace des paramètres BTEX/TPH; toutefois, toutes les concentrations étaient inférieures aux Niveaux d'examen en fonction des risques, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick;
 - À l'exception de MW1, les concentrations de VOC dans tous les échantillons d'eaux souterraines analysés étaient inférieures aux limites de détection. MW1-D a enregistré des concentrations à l'état de trace d'éléments constitutifs de toluène et de styrène; toutefois, toutes les concentrations étaient inférieures aux critères applicables du ministère de l'Environnement de l'Ontario (MEO);
 - À l'exception de MW1, les concentrations de PAH dans tous les échantillons d'eaux souterraines analysés étaient inférieures aux limites de détection. MW1-D a enregistré des concentrations à l'état de trace de plusieurs éléments constitutifs de PAH; toutefois, toutes les concentrations étaient inférieures aux critères applicables du MEO, sauf dans le cas du benzo[k]fluoranthène;
 - Les concentrations de BPC dans tous les échantillons d'eaux souterraines analysés étaient inférieures aux limites de détection;
 - Tous les paramètres chimiques généraux étaient inférieurs aux critères respectifs pertinents du MEO;
 - À l'exception du cuivre et de l'argent dans BD-1 (un double-aveugle de MW3-S) et du cuivre dans BD-5 (un double-aveugle de MW4-S), tous les paramètres de métal à l'état

de trace étaient inférieurs aux critères respectifs pertinents du MEO. Le dépassement lié aux échantillons répétés en aveugle (et non dans les échantillons originaux) est peut-être attribuable aux méthodes d'échantillonnage sur le terrain utilisées dans le cas des doubles, ceux-ci n'ayant pas été recueillis en vue d'une analyse spécifique et n'ayant donc pas fait l'objet d'une filtration sur le terrain ou d'une préservation.

- Un membre a demandé pourquoi il y avait tant des puits superficiels que des puits profonds aux fins d'observation. Cette question a été transmise à la société d'experts-conseils Jacques Whitford, qui a effectué les travaux d'observation des eaux souterraines.

6. Affaires nouvelles

Nouveau membre du CLEC

- Une personne du secteur des pêches a exprimé le désir de participer aux réunions du CLEC; on a envoyé une trousse d'information concernant le projet à cette personne, qui a été invitée à participer aux réunions.
- On lui téléphonera avant la prochaine réunion pour connaître ses intentions.

Rapport : Évaluation sommaire des risques des émissions de cheminée de RSI, avril 2000

- Ce rapport, préparé par l'Institut national de santé publique du Québec, porte sur la filiale en propriété exclusive de Bennett, Récupère Sol Inc, établie à Saint-Ambroise, au Québec.
- Ce rapport conclut que l'évaluation des risques a révélé que les niveaux de risques générés par les émissions de RSI ne sont pas très élevés et que la réalisation d'une évaluation plus détaillée ajouterait peu de nouvelles précisions utiles aux fins de la gestion des risques.
- On a également discuté du fait qu'un rapport récent de Techmat, au Québec, a récemment été communiqué par le ministère de l'Environnement du Québec; on fournira au CLEC une version traduite du rapport, dès que possible.

7. Ajouts à l'ordre du jour

8. Prochaine réunion

- Le 12 février 2004, à 19 h 15.

9. Fin de la réunion

- La réunion s'est terminée vers 20 h 35.